

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 1^{er} mars 2024

Le Département va aménager une liaison cyclable provisoire sur la RD 168

Du 11 mars au 19 avril, 2024, le Département d'Ille-et-Vilaine réalisera les travaux d'aménagement d'une liaison cyclable provisoire sur la RD 168, pour un montant total de 100 000 euros HT.

La piste cyclable sera à sens unique depuis le carrefour des Millières jusqu'au parking Ouest du barrage de la Rance, le long de la RD168 côté Sud (*commune de la Richardais*), dans l'attente de la réalisation d'une infrastructure cyclable pérenne. Cet aménagement consiste en la mise en place de barrières de protection en bois de part et d'autre de l'accotement et d'un revêtement adapté, permettant le déplacement des vélos.

Ces travaux impliqueront de neutraliser la voie lente et de fermer la voie d'insertion pour tout type de véhicule depuis la RD 114 vers la RD 168 en direction de Saint-Malo, du lundi au vendredi, pour une durée de 6 semaines.

Une déviation sera mise en place pour les véhicules motorisés et une seconde déviation sera également déployée pour les usagers et les usagères cyclistes.

